

HP série DESIGNJET T120 & T520 ePrinter

Déclaration de garantie limitée Hewlett-Packard

Produit HP	Période couverte par la garantie limitée
Imprimante	1 an
Logiciel	90 jours
Tête d'impression	Un an après l'installation, ou une fois que 4000 ml d'encre HP sont passés par la tête d'impression, (quel que soit l'ordre dans lequel se produisent ces événements).
Cartouche d'impression ou d'encre	Jusqu'à épuisement du niveau d'encre HP, ou jusqu'à la date de « fin de garantie » figurant sur la cartouche (quel que soit l'ordre dans lequel se produisent ces événements). Cette garantie ne s'applique pas aux kits encres HP ayant été remplis, reconditionnés, remis à neuf, utilisés de façon incorrecte ou modifiés.

A. Extension de la garantie HP

1. HP garantit au client utilisateur final que les produits HP (matériel, accessoires et consommables) désignés ci-dessus sont exempts de défauts matériels et de fabrication pour une utilisation normale pendant toute la durée de la garantie limitée indiquée plus haut. La période couverte par la garantie limitée commence à la date de l'achat. Un accusé de réception ou ticket de caisse, qui indique la date d'achat du produit, constitue la preuve de la date d'achat. Une preuve d'achat peut vous être demandée pour pouvoir bénéficier des services fournis dans le cadre de la garantie.

2. La garantie HP s'applique aux logiciels HP uniquement dans les cas suivants (sous réserve que leur installation soit correcte et qu'ils soient utilisés sur le périphérique indiqué par HP) : impossibilité d'exécuter les instructions de programmation pendant la période de garantie limitée indiquée plus haut; défauts matériels ; défauts du support physique sur lequel le logiciel a été fourni ; défaut de fabrication. HP garantit également que le logiciel standard HP est parfaitement conforme aux spécifications. HP ne garantit pas que ses logiciels fonctionneront dans certaines combinaisons matérielles et logicielles définies par l'utilisateur ou répondront à certains besoins spécifiques.

3. HP ne garantit pas que les logiciels seront totalement exempts d'erreurs ou que leur fonctionnement ne sera jamais interrompu.

4. La garantie HP ne couvre que les problèmes survenant au cours d'une utilisation normale des produits HP ; elle ne couvre pas les autres problèmes, y compris ceux qui résultent des faits suivants :

- a.** Entretien ou calibrage inappropriés
- b.** Utilisation d'accessoires, de logiciel, d'interface, de support, de pièces, d'encre ou de consommables non fournis ou non agréés par HP
- c.** Exploitation en dehors des conditions spécifiées
- d.** Entretien ou préparation du site inappropriés
- e.** Modification non autorisée ou abus

Les dommages superficiels, compris mais non limités à rayures ou des empreintes digitales, ne sont pas couverts par la garantie limitée de HP

Les opérations d'entretien de routine de l'imprimante HP, telles que le nettoyage et les services de maintenance préventive (y compris les composants contenus dans les kits de maintenance préventive et les visites de l'ingénieur de service HP) ne sont pas couvertes par la garantie HP.

5. Dans le cas de l'imprimante HP, l'utilisation de produits consommables de marque autre que HP ou reconditionnés (encre, tête d'impression ou kit encreur) n'a pas de conséquences sur la garantie ou les contrats d'assistance HP auxquels vous avez souscrit. Cependant, si une panne d'imprimante ou des dégâts causés sur celle-ci peuvent être attribués à l'utilisation de produits consommables de marque autre que HP, HP facturera au client la réparation de cette panne ou de ces dégâts au tarif standard de la main-d'œuvre et des pièces détachées.

6. Si HP ou ses fournisseurs de services agréés sont informés, au cours de la période de garantie applicable,

de l'existence d'un défaut dans un produit couvert par cette garantie limitée, HP effectuera, selon le cas, les réparations ou remplacera le produit défectueux reconnu comme tel.

7. Service de garantie d'autodépannage par le client. Les produits HP sont conçus avec de nombreuses pièces CSR (autodépannage par le client) afin de réduire le délai de réparation et permettre davantage de flexibilité dans la réalisation des opérations de remplacement de pièces. Si durant la période de diagnostic, HP identifie que la réparation peut être réalisée au moyen d'un CSR, HP vous fera parvenir directement la pièce en question. Il existe deux catégories de pièces CSR : 1) Pièces pour lesquelles un autodépannage par le client est obligatoire. Si vous demandez à HP de remplacer ces pièces, les frais de déplacement et de main d'œuvre vous seront facturés pour ce service. 2) Pièces pour lesquelles un autodépannage par le client est facultatif. Ces pièces sont également conçues pour un autodépannage par le client. Cependant, si vous demandez à HP de réaliser le remplacement à votre place, ceci peut être fait sans frais supplémentaire en fonction du type de service de garantie qui s'applique à votre produit.

Selon la disponibilité et l'emplacement géographique, les pièces CSR seront expédiées pour une livraison le jour ouvré suivant. Nous pouvons réaliser une livraison le jour même ou dans les quatre heures ; outre des frais supplémentaires, ce service est dépendant des conditions géographiques. Si vous avez besoin d'assistance, vous pouvez appeler le HP Technical Support Center (centre d'assistance technique HP) et un technicien vous assistera par téléphone dans vos manipulations. HP précise dans les documents expédiés avec un CSR de remplacement que si une pièce s'avère défectueuse, celle-ci doit être retournée à HP. Dans les cas où il est demandé de retourner la pièce défectueuse à HP, vous devez réexpédier la pièce en question à HP dans un délai défini, normalement il s'agit de cinq (5) jours ouvrés. Vous devez retourner la pièce défectueuse avec la documentation associée qui figurait avec les éléments expédiés. Tout manquement au retour de pièce défectueuse se traduit par la facturation du remplacement par HP. Avec un CSR (autodépannage par le client), HP prend en charge tous les frais d'expédition et de retour et détermine le type d'expédition (courrier/transporteur) qui sera utilisé.

8. Si HP choisit de remplacer ou de réparer le produit ou la pièce défectueuse sur le site du client, cette intervention ne sera réalisée sans frais que si le site précité se trouve dans les zones d'intervention locale prévues. En dehors de ces zones, toute intervention effectuée dans les locaux de l'utilisateur final fera l'objet d'un accord préalable. Les frais de déplacement et autres dépenses nécessitées par les services demandés pourront vous être facturés. Pour plus d'informations sur les zones d'intervention, contactez votre fournisseur de services agréé HP local.

9. Vous mettrez tout en œuvre pour soutenir et assister HP ou ses fournisseurs de services agréés dans la résolution du problème à distance. Cela peut par exemple consister à lancer et à exécuter des programmes de test automatique ou de diagnostic, à fournir toutes les informations nécessaires ou à mettre en œuvre des solutions de base sur demande de HP ou d'un représentant agréé HP.

10. Si HP n'est pas en mesure de procéder, le cas échéant, à la réparation ou au remplacement d'un produit défectueux couvert par cette garantie, HP remboursera sa valeur résiduelle dans un délai raisonnable après avoir reçu notification du problème. La valeur résiduelle sera le prix payé à HP ou à un revendeur agréé HP moins la dépréciation et l'amortissement.

11. HP n'a aucune obligation de remplacer ni de rembourser le produit, tant que vous n'avez pas renvoyé les composants, pièces, consommables ou matériel défectueux, y compris la documentation associée. L'ensemble des composants, pièces, consommables ou matériels supprimés au titre de cette garantie devient la propriété de HP. Nonobstant ce qui précède, HP peut renoncer à vous obliger à renvoyer le produit défectueux.

12. Sauf mention contraire et dans toute la mesure permise par la réglementation locale, les produits HP peuvent être fabriqués en utilisant des matériaux neufs, ou des matériaux neufs et utilisés, mais dont les performances et la fiabilité équivalent à des matériaux neufs. HP peut réparer ou remplacer les produits (i) par des produits équivalents aux produits réparés ou remplacés, mais qui peuvent avoir déjà été utilisés ; ou (ii) par un produit équivalent au produit d'origine dont la fabrication a été arrêtée.

13. Cette garantie est applicable dans tous les pays et peut être mise en vigueur dans tout pays où HP ou ses fournisseurs de services agréés offrent des services de garantie et HP a commercialisé ce produit, conformément aux termes et conditions énoncés dans cette garantie. Toutefois, la disponibilité des services de garantie et le temps de réponse peuvent varier d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre. HP ne modifiera pas la forme, les réglages ni le fonctionnement du produit pour qu'il soit exploité dans un pays dans lequel il n'a jamais été conçu pour fonctionner pour des raisons légales ou réglementaires. Cette garantie HP est soumise aux lois et réglementations applicables, y compris les lois et réglementations nationales et américaines relatives à l'exportation et l'importation.

14. Des contrats prévoyant des services supplémentaires peuvent être obtenus auprès des centres de maintenance HP agréés là où le produit HP listé est distribué par HP ou un importateur agréé.

15. Vous êtes responsable de la sécurité de vos informations propriétaires et confidentielles et du maintien d'une procédure externe à l'imprimante de reconstruction de fichiers, de données ou de programmes perdus ou altérés. HP EXCLUT TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ENDOMMAGEMENT OU DE PÊTE DES FICHIERS STOCKÉS SUR LE DISQUE DUR DE L'IMPRIMANTE, HP OU D'AUTRES PÉRIPHÉRIQUES DE STOCKAGE. HP N'EST PAS RESPONSABLE DE LA RÉCUPÉRATION DES DONNÉES OU FICHIERS PERDUS.

B. Limitations de garantie

DANS LA LIMITE DES LÉGISLATIONS LOCALES, NI HP NI SES FOURNISSEURSTIERS N'OFFRENT QUELQUE AUTRE RECOURS OU GARANTIE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE ET REJETTENT EXPRESSEMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION, D'ASSURANCE DE QUALITÉ ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

C. Limitations de responsabilité

DANS LA LIMITE DES LÉGISLATIONS LOCALES, LES MESURES DÉCRITES DANS CETTE GARANTIE SONT VOS SEULS ET EXCLUSIFS RECOURS. À L'EXCEPTION DES INDICATIONS CI-DESSUS, HP ET SES FOURNISSEURS NE POURRONT ÊTRE EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES DE TOUTE PÊTE DE DONNÉES OU DE QUELQUE DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, MINEUR OU CONSÉQUENT (Y COMPRIS LES PÊTES DE PROFITS ET D'ÉCONOMIES), QUEL QUE SOIT LE LIEU D'OU ÉMANE LA RÉCLAMATION, QU'ELLE SOIT FONDÉE SUR UN CONTRAT OU UN PRÉJUDICE SUBI, OU QUELLE QUE SOIT LA RAISON LÉGALE INVOQUÉE, MÊME SI HP A ÉTÉ AVISÉ DU RISQUE DE CE DOMMAGE.

D. Législation locale

1. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques. Il est également possible que vous ayez des droits supplémentaires, variables aux États-Unis d'un État à l'autre, au Canada d'une province à l'autre et dans le reste du monde d'un pays/d'une région à l'autre. Vous êtes invité à consulter les lois applicables dans ces États, provinces, pays ou régions pour avoir pleine connaissance de vos droits.

2. Si cette déclaration de garantie entre en conflit avec la législation locale en vigueur, elle est réputée modifiée pour se conformer à ladite législation. HORMIS DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, LES CONDITIONS DE GARANTIE CONTENUES DANS CETTE GARANTIE, N'EXCLUENT, NE RESTREIGNENT NI NE MODIFIENT LES DROITS STATUTAIRES OBLIGATOIRES APPLICABLES À LA VENTE DE CE PRODUIT À VOUS-MÊME, MAIS VIENNENT S'Y AJOUTER.

Rev. 05/09